



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-04

Séance 29 Janvier 2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	

Date de la convocation

24/01/2025

Date d’Affichage

24/01/2025

L’an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.

Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, François SANCHEZ, Sébastien Vera

Procuration de Éric Mollet à Cynthia Gaudin

Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) 2025

Vu l’article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d’une dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d’Aménagement du secteur de l’Oratoire dont le coût prévisionnel s’élève à 344 864.80 € HT soit 413 837.76 € TTC est susceptible de bénéficier d’une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 344 864.80 € HT

- Etat DETR	63 280.00 €
- Département Contractualisation 2023/2025	120 300.00 €
- CCPAL Fond de concours 2025	13 900.00 €
- Etat Amende de Police	28 000.00 €
- Région Sud Nature en ville	15 925.00 €
- Autofinancement communal	103 459.80 €

L’échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Etude : 2eme trimestre 2025
- Début de 3eme trimestre 2025
- Fin courant 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

- arrêter le projet d’Aménagement du secteur de l’Oratoire
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) 2025

Gilles RIPERT, Maire



Chantal Exbrayat Dumas, secrétaire